

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE
CASTRES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE



11, Chemin de la Planquette
81370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE
Tél : 05.63.34.10.50
Email : accueil.ccas@ccas81370.fr

Date de la convocation :
3 juillet 2026

Conseillers en exercice : 19
Présents : 10
Procurations : 3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix juillet, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Laurence BLANC, Présidente déléguée du CCAS.

Présents : Mme Laurence BLANC, Présidente déléguée, Mme Hanane MAALLEM, Vice-Présidente déléguée, Mme Bernadette MARC, M. André SIMON, M. Alain OURLIAC, Mme Marie-Claude DRABEK, Mme Nicole SANCHEZ, Mme Chantal CANDOULIVES, Mme Danielle VACHER et Mme Micheline CARRE.

Excusés / Absents : M. Raphaël BERNARDIN – Président (procuration à Laurence BLANC), M. Charles PICHERY (procuration à Mme Anaïs BONDURAND, absente), M. Mathieu SYNOWIECKI, Mme Anaïs BONDURAND, Mme Marie-Josée CALVET (procuration à M. André SIMON), Mme Ouahida CHOUITI NAIB, M. Stanislas MOUINEAU, Mme Marie-Claire GRASSET et M. Jean-Jacques MARTIN (procuration à Mme Bernadette MARC).

Secrétaire de séance : M. Alaric BERLUREAU.

Délibération n° DL-260710-029

Objet :
Ressources Humaines – Modification du tableau des effectifs

Décision de l'Assemblée :

Votants : 13
Pour : 13
Vote à l'unanimité

A la demande de Mme la Présidente Déléguée, M. Alaric BERLUREAU, Directeur Général du CCAS, informe l'Assemblée que le Code général de la fonction publique autorise que les emplois de chaque collectivité et établissement soient créés par l'organe délibérant.

Ainsi, il appartient donc au Conseil d'Administration de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet, nécessaire au fonctionnement des services. Il est donc proposé la modification du tableau général des effectifs du CCAS.

Cette modification du tableau des effectifs du CCAS, porte sur les effectifs de l'EHPAD, avec :

- La création d'un emploi de chargée de mission Ressources Humaines dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, à temps non complet (4,25 h / semaine),
- La création d'un emploi de chargé de mission Finances dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux, à temps non complet (3,50 h / semaine).

Le Conseil d'administration, ainsi informé et après avoir délibéré,

- Vu le Code de l'Action Sociale et des familles ;
- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code général de la fonction publique ;
- Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriales, notamment son article 34 ;
- Vu le tableau des effectifs en vigueur ;
- Vu les crédits inscrits au budget annexe de l'EHPAD « Chez Nous » ;

DÉCIDE

- D'adopter la modification du tableau des effectifs telle que présentée.
- D'inscrire les crédits nécessaires aux budget, chapitre et article correspondants.
- De charger Mme la Présidente déléguée de l'exécution de la présente décision.

M. le Président, Raphaël BERNARDIN
Par délégation, Mme la Présidente déléguée

Le Secrétaire de séance


Laurence BLANC




Alaric BERLUREAU

